

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1267

présenté par
M. Renson, M. Houlié et M. Person

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 152 par la phrase suivante :

« Ce système d'information national est publié en ligne, dans un standard ouvert aisément réutilisable. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise à disposition en *open data* des données de ce système d'information national pourrait permettre à l'écosystème de créateurs de services innovants, à l'occasion d'un évènement de type hackathon, de faire émerger des idées de services personnalisés à valeur ajoutée utilisant ces données.